

Prescription de l'autosurveillance glycémique (ASG) chez les diabétiques de type 2 pour lesquels aucune insulinothérapie n'est en cours ou envisagée à court ou moyen terme

Après l'avis de la Has⁽¹⁾

Indications de l'autosurveillance glycémique⁽²⁾

Patients chez qui l'objectif glycémique n'est pas atteint, notamment en raison d'une maladie ou d'un traitement intercurrent

- comme outil d'éducation du patient pour lui démontrer l'effet de l'activité physique, de l'alimentation et du traitement médicamenteux
- et éventuellement modifier le traitement

Patients traités par insulinosécréteurs (sulfamides ou glinides seuls ou associés), lorsqu'une hypoglycémie est soupçonnée

- pour affirmer l'hypoglycémie,
- et pour adapter si besoin la posologie des médicaments

Autres patients diabétiques de type 2 non insulino-traités

L'ASG n'est pas recommandée

Modalités de prescription de l'autosurveillance glycémique

1 Pour une première prescription

Préciser sur l'ordonnance :

- 1 lecteur d'ASG : préciser l'unité d'affichage souhaitée (mg/dL ou mmol/L)
- systèmes de réactifs associés (bandelettes, capteurs, électrodes)
 - nombre d'ASG par jour ou par semaine : 2 ASG par semaine à 2 par jour au maximum
 - horaire de l'ASG (à des moments différents de la journée, en fonction des malaises...)
 - durée de l'ASG
- 1 autopiqueur et lancettes (en fonction du nombre d'ASG)
- ou autopiqueurs à usage unique (en fonction du nombre d'ASG)
- 1 récipient spécial pour Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)

Demander au patient de noter les résultats sur un cahier de surveillance et de l'apporter à la prochaine consultation

2 Pour le renouvellement de la prescription :

LE RENOUVELLEMENT N'EST PAS SYSTÉMATIQUE

La décision d'un éventuel renouvellement dépend des résultats de l'ASG et de l'atteinte des objectifs thérapeutiques

Préciser sur l'ordonnance :

- systèmes de réactifs (bandelettes, capteurs, électrodes)
 - nombre d'ASG par jour ou par semaine : 2 ASG par semaine à 2 par jour au maximum
 - horaire de l'ASG (à des moments différents de la journée, en fonction des malaises...)
 - durée de l'ASG
- lancettes (en fonction du nombre d'ASG)
- ou autopiqueurs à usage unique (en fonction du nombre d'ASG)

Demander au patient de noter les résultats sur un cahier de surveillance et de l'apporter à la prochaine consultation

Conditions de prise en charge par l'Assurance Maladie^{(3),(4)}

- 1 lecteur pour **4 ans** chez l'adulte
- autopiqueur (non à usage unique) : **1 par an** pour les adultes
- le set d'ASG (1 lecteur, 1 autopiqueur, 10 lancettes et 10 bandelettes) pris **uniquement en charge lors de la 1^{ère} prescription d'ASG**
- systèmes de réactifs associés (bandelettes, capteurs, électrodes) : **limités à 200 par an**

> Pour en savoir plus

La fiche de Bon usage des technologies de santé, HAS avril 2011. "L'autosurveillance glycémique dans le diabète de type 2 : une utilisation très ciblée"

⁽¹⁾ Haute Autorité de santé, www.has-sante.fr

⁽²⁾ HAS, 8 février 2011. Avis de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé (CNEDIMTS) sur les dispositifs médicaux pour autosurveillance et autotraitement

⁽³⁾ Arrêté du 25 février 2011 publié au JO du 27 février 2011

⁽⁴⁾ Liste des produits et prestations remboursables, www.ameli.fr